

Facturation électronique 2026

Enjeux et préparations dans le secteur de
la comptabilité



billtobox

Introduction	2
Sommaire	3
A propos de l'ITAA	5
A propos de Billtobox	5
A propos de la facturation électronique	6
Avantages pour les entreprises	7
Pourquoi le gouvernement impose-t-il la facturation électronique?	8
Les résultats	9
L'échantillon	9
L'utilisation de la facturation électronique en Belgique	10
La responsabilité du expert- comptable	11
Mesure dans laquelle un expert-comptable a déjà mis en place un système de facturation électronique pour ses clients	12
Mesure dans laquelle un expert-comptable dispose d'un plan de communication pour informer les clients sur la facturation électronique	14
Enquête sur la connaissance de la facturation électronique dans l'entreprise	16
Êtes-vous informé(e) des conséquences potentielles en cas de non-conformité à la législation sur la facturation électronique ?	17
Appliquez-vous la déduction fiscale majorée de 120 % pour les solutions de facturation électronique destinées à vos clients ?	17
Intervention d'un consultant externe	18
Inscription sur Peppol	19
Comment gérez-vous l'arrivée d'un nouveau client disposant déjà de son propre point d'accès Peppol ?	20
Formats internationaux	21
Approbation des factures	23
Comment les auditeurs perçoivent-ils la mise en œuvre de la facturation électronique?	24
Privilégiez-vous une plateforme qui sera déjà prête pour l'e-reporting?	25
De quelle manière votre client effectuera-t-il le paiement des factures reçues ?	26
Pensez-vous que la facturation électronique est sujette à la fraude ?	27

Introduction

La fédération professionnelle des conseillers fiscaux et experts-comptables, **l'Institut des conseillers fiscaux et experts-comptables (ITAA)**, en partenariat avec **Billtobox**, a mené une enquête d'envergure auprès de ses membres. Cet exercice vise à évaluer les préparatifs et les attentes liés à l'entrée en vigueur de l'obligation de facturation électronique en Belgique, prévue pour le **1er janvier 2026**.

Cette nouvelle obligation représente un tournant majeur pour les entreprises et les cabinets d'experts-comptables. Elle s'inscrit dans le cadre d'une transformation numérique accrue des processus administratifs, poursuivant des objectifs tels qu'une gestion plus efficace, un contrôle fiscal renforcé et une réduction significative de l'utilisation du papier pour une durabilité accrue. Cependant, cette transition soulève de nombreuses questions et impose des défis conséquents, notamment en matière d'implémentation technique, d'adaptation des procédures internes et de gestion des relations avec les clients et fournisseurs.

L'ITAA a initié cette enquête afin de cerner les perceptions, les préparatifs en cours et les besoins exprimés par les conseillers fiscaux et les experts-comptables. Les résultats obtenus offrent un éclairage précieux sur la situation actuelle au sein du secteur. Ils constituent une ressource stratégique pour les décideurs politiques, les éditeurs de logiciels et les professionnels, en fournissant les bases nécessaires à l'élaboration de mesures ciblées et adaptées.

Ce rapport présente une synthèse des principaux résultats de l'enquête. Il met en lumière les besoins, les préoccupations et les attentes des membres de l'ITAA face à cette obligation de facturation électronique.



Vincent Delvaux, vice-président de l'ITAA

Sommaire

Une enquête a été menée pour évaluer le degré de préparation des cabinets experts-comptables et des entreprises en Belgique face à l'obligation de facturation électronique, qui entrera en vigueur en janvier 2026. Étant donné le rôle crucial des experts-comptables dans la mise en œuvre de cette nouvelle obligation pour leurs clients, il était essentiel de comprendre leur degré de préparation face à ce changement législatif.

L'enquête a été adressée à plus de 6 000 membres de l'ITAA (Institut des experts-comptables et des conseils fiscaux), et a recueilli 1 789 réponses, réparties sur l'ensemble du territoire belge : 32,36 % des répondants proviennent de Wallonie, 8,61 % de Bruxelles et 59,03 % de Flandre.

Les résultats révèlent que 71,55 % des experts-comptables rapportent que moins de 25 % de leurs clients utilisent actuellement la facturation électronique, tandis que 5,2 % indiquent que 76 à 100 % de leurs clients y recourent. Cette adoption encore faible de la facturation électronique en Belgique est conforme aux statistiques officielles de Peppol.

Concernant la responsabilité des experts-comptables, plus de la moitié des répondants (50,22 %) considèrent qu'il leur incombe pleinement d'informer leurs clients sur la facturation électronique, tandis que 44,22 % estiment que cette responsabilité est partagée. Seuls 5,59 % des répondants estiment ne pas avoir ce rôle, ce qui souligne que la majorité des experts-comptables reconnaissent l'importance de leur mission de conseil dans cette transition.

En matière de mise en œuvre de systèmes de facturation électronique pour les clients, 46,41 % des experts-comptables ont déjà installé une solution, bien que celle-ci ne soit pas encore pleinement adoptée par tous leurs clients. Par ailleurs, 29,32 % envisagent de le faire prochainement, tandis que 24,27 % n'ont pas encore engagé de démarche, ce qui met en évidence la nécessité d'accélérer l'adoption de ces systèmes.

Concernant la communication avec les clients, près de la moitié des experts-comptables (44,96 %) ont déjà établi un plan pour informer leurs clients de la transition vers la facturation électronique, tandis que 39,18 % sont en cours d'élaboration d'un tel plan. Toutefois, 12,87 % n'ont pas encore pris cette initiative, ce qui montre que bien que la majorité des experts-comptables soient conscients de l'importance d'une communication claire, des progrès restent à accomplir.

Quant aux connaissances internes sur la facturation électronique, 74 % des répondants jugent les compétences au sein de leur équipe suffisantes ou adéquates, mais près de 26 % admettent un manque de savoir-faire. Cette situation suggère un besoin de formation et de soutien renforcés. Environ 19,6 % des experts-comptables envisagent de recourir à un consultant externe pour des conseils sur la facturation électronique, tandis que la majorité (80,4 %) privilégient les compétences internes ou les ressources existantes.

En ce qui concerne l'inscription des clients au réseau Peppol pour la facturation électronique, 27,15 % des experts-comptables interrogés ont déjà inscrit leurs clients, et 37,73 % prévoient de le faire. Cela montre que bien qu'un nombre important d'experts-comptables se préparent à répondre aux exigences légales, près de 75 % des répondants n'ont pas encore entamé cette démarche.

Concernant les préférences pour les formats internationaux de facturation électronique, l'enquête révèle que 34,27 % des experts-comptables privilégient un fournisseur compatible avec ces formats, tandis que 59,96 % ne jugent pas cela prioritaire.

En matière d'approbation des factures par les clients, plus de la moitié des experts-comptables (53,5 %) considèrent qu'il est essentiel que les clients approuvent les factures avant leur traitement, soulignant ainsi l'importance de la validation dans le processus de facturation.

Enfin, en ce qui concerne la transition vers la facturation électronique, 50,8 % des experts-comptables estiment que les défis à relever seront gérables, tandis que 32,5 % expriment des inquiétudes, principalement liées à des limitations techniques ou à la résistance des clients.

En résumé, bien que la majorité des experts-comptables prennent des mesures actives pour se conformer à l'obligation de facturation électronique, le taux d'adoption reste encore limité, et des disparités significatives subsistent au sein du secteur. Les besoins en **formation**, en **communication** et en **soutien pratique** restent prégnants, en particulier pour les cabinets moins avancés dans leur préparation.

Les organisations professionnelles et les fournisseurs de logiciels jouent un rôle clé dans ce processus, en proposant des outils adaptés, des conseils ciblés et un accompagnement stratégique indispensables pour garantir une transition harmonieuse et efficace vers la facturation électronique.

A propos de l'ITAA

L'ITAA est chargée d'organiser les professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal, notamment l'accès à la profession, la gestion du registre public et le contrôle de la pratique professionnelle. L'ITAA représente près de 15.000 membres (personnes physiques), dont environ 3.500 sont des stagiaires. Avec les collaborateurs de cabinet, le secteur emploie environ 35.000 personnes. Ces 35.000 personnes servent 99% des entreprises en Belgique, notamment les PME. Les membres de l'ITAA sont soumis à des règles déontologiques strictes et à des règles de compétence professionnelle qui garantissent la qualité de leurs conseils et leur indépendance. Cela sert également l'intérêt général.



A propos de Billtobox

Billtobox est une initiative conjointe de l'ITAA (Institut des experts-comptables et des conseillers fiscaux) et du groupe Unifiedpost. Il s'agit d'un outil numérique conçu pour faciliter les interactions entre les entrepreneurs et leurs experts-comptables. Grâce à Billtobox, un entrepreneur peut créer, envoyer et recevoir des factures sortantes, effectuer des paiements et suivre l'ensemble de ses flux financiers de manière centralisée. L'outil offre ainsi une vue d'ensemble claire de la gestion administrative et financière. Billtobox a été désigné comme la solution recommandée par l'ITAA pour accompagner les entreprises et les experts-comptables dans la transition vers la facturation électronique obligatoire, prévue pour 2026.



A propos de la facturation électronique

La facturation électronique, également appelée e-invoicing ou e-facturation, désigne un mode de facturation dans lequel la facture est envoyée et reçue sous un format électronique structuré. Contrairement à un simple fichier PDF, qui est une facture numérique mais pas une facture électronique, une facture électronique est envoyée sous forme de code informatique directement lisible par les logiciels de comptabilité et les systèmes ERP.



En Belgique, le réseau Peppol a été choisi comme canal et format officiel pour la facturation électronique obligatoire. Ce réseau est utilisé dans de nombreux pays européens et nécessite l'obtention d'un identifiant Peppol auprès d'un fournisseur. Billtobox de l'ITAA est un point d'accès Peppol autorisé, agissant en tant que fournisseur pour la mise en œuvre de la facturation électronique.



Avantages pour les entreprises

Bien que la facturation électronique devienne obligatoire pour les entreprises belges dans le cadre des échanges de factures entre assujettis à la TVA, il convient de souligner les nombreux avantages qu'elle offre aux entreprises.

- **Gain de temps** : La facturation électronique automatise le traitement des factures, ce qui permet de gagner un temps considérable lors de leur saisie, envoi et archivage. Cela réduit la charge de travail manuel.
- **Réduction des coûts** : La digitalisation du processus de facturation diminue les coûts liés au papier, aux timbres et à l'archivage physique. Elle permet également aux entreprises de réaliser des économies sur les frais de personnel affectés aux tâches administratives.
- **Moins d'erreurs** : Les factures électroniques diminuent le risque d'erreurs humaines fréquemment rencontrées lors de la facturation manuelle (comme les erreurs de saisie ou de calcul), garantissant ainsi une plus grande précision.
- **Meilleur contrôle et visibilité** : Les factures numériques sont plus faciles à suivre et à gérer. Les entreprises peuvent ainsi avoir une vision claire de leur situation financière et des paiements en cours, facilitant une gestion optimisée de leur trésorerie.
- **Paiements plus rapides** : Les factures électroniques peuvent être envoyées plus rapidement et leurs paiements plus aisément suivis, ce qui se traduit souvent par une accélération des paiements de la part des clients.
- **Réduction des risques de perte** : Les factures électroniques peuvent être stockées et archivées de manière sécurisée, réduisant ainsi les risques de perte ou de détérioration des documents physiques. Elles sont également plus facilement récupérables en cas de litige.
- **Avantages environnementaux** : En éliminant le recours au papier, à l'encre et aux moyens de transport, la facturation électronique contribue à la réduction des déchets et des émissions de CO2, ayant ainsi un impact positif sur l'environnement.

Selon une étude menée par l'Université de Hasselt pour le compte du SPF BOSA, la généralisation de la facturation électronique pourrait générer une économie annuelle de 3,5 milliards d'euros pour les entreprises belges¹².

¹ <https://uhdspace.uhasselt.be/dspace/handle/1942/20541>

² <https://efactuur.belgium.be/nl/article/wat-zijn-de-voordelen-van-e-facturatie>

Pourquoi le gouvernement impose-t-il la facturation électronique?

La facturation électronique s'est imposée depuis longtemps comme une pratique courante, notamment au sein des grandes entreprises qui reçoivent un nombre important de factures, en raison des nombreux avantages qu'elle procure. Ces dernières années, un nombre croissant de gouvernements a rendu cette méthode obligatoire. À titre d'exemple, la facturation électronique est désormais la norme en Amérique du Sud, et l'Italie a été le premier pays européen à l'instaurer de manière obligatoire, entre 2014 et 2019. La première motivation de cette initiative réside dans le souhait des autorités publiques d'accompagner les entreprises dans leur transition numérique.

Une autre raison majeure de l'introduction de la facturation électronique obligatoire est sa capacité à renforcer l'efficacité des contrôles fiscaux, notamment en matière de TVA. En Belgique, l'écart de TVA, c'est-à-dire la différence entre la TVA réellement perçue et celle théoriquement due, a atteint 2,5 milliards d'euros en 2023. À l'avenir, les autorités publiques recevront une copie de chaque facture électronique, ce qui leur permettra de recourir à l'analyse de données (big data) pour mener des contrôles plus précis et en temps réel, désignés sous le terme d'« e-reporting ».



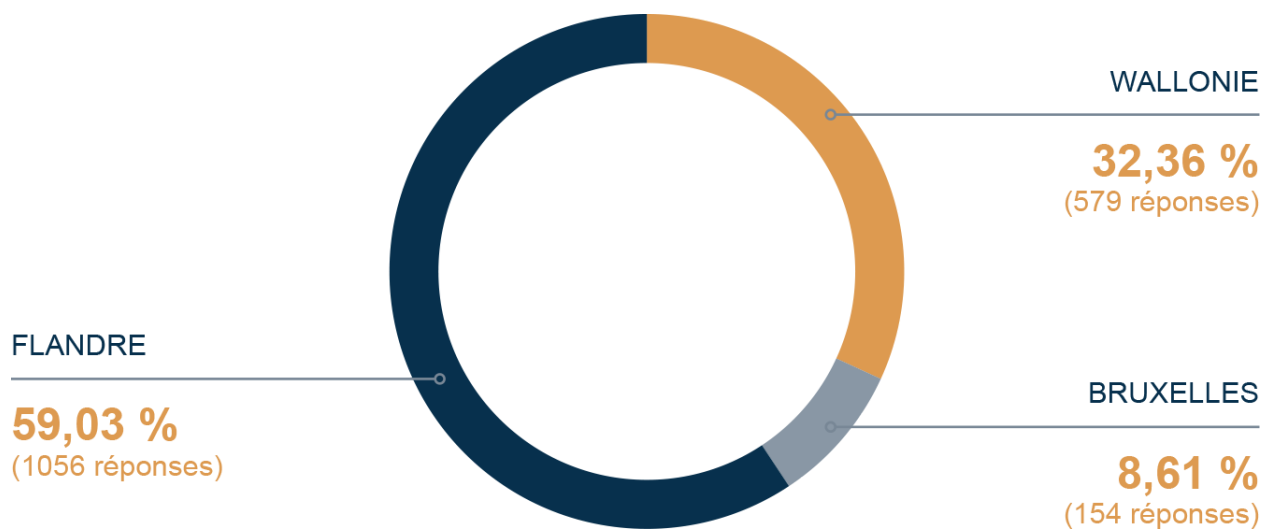
Les résultats

L'objectif de cette enquête était d'évaluer le niveau de préparation du secteur comptable ainsi que des entreprises face à l'introduction obligatoire de la facturation électronique. L'enquête s'adressait principalement aux experts-comptables, qui, en tant que conseillers des entreprises, jouent un rôle clé dans l'accompagnement du déploiement de la facturation électronique en Belgique.

L'échantillon

L'enquête a été envoyée à plus de 6 000 cabinets comptables membres de l'ITAA. Au total, 1 789 participants ont pris part à l'étude, répartis comme suit :

- **32,36 %** en Wallonie (579 participants)
- **8,61 %** à Bruxelles (154 participants)
- **59,03 %** en Flandre (1 056 participants)



81 %
(579 réponses)



1 à 9
employés

19 %
(337 réponses)



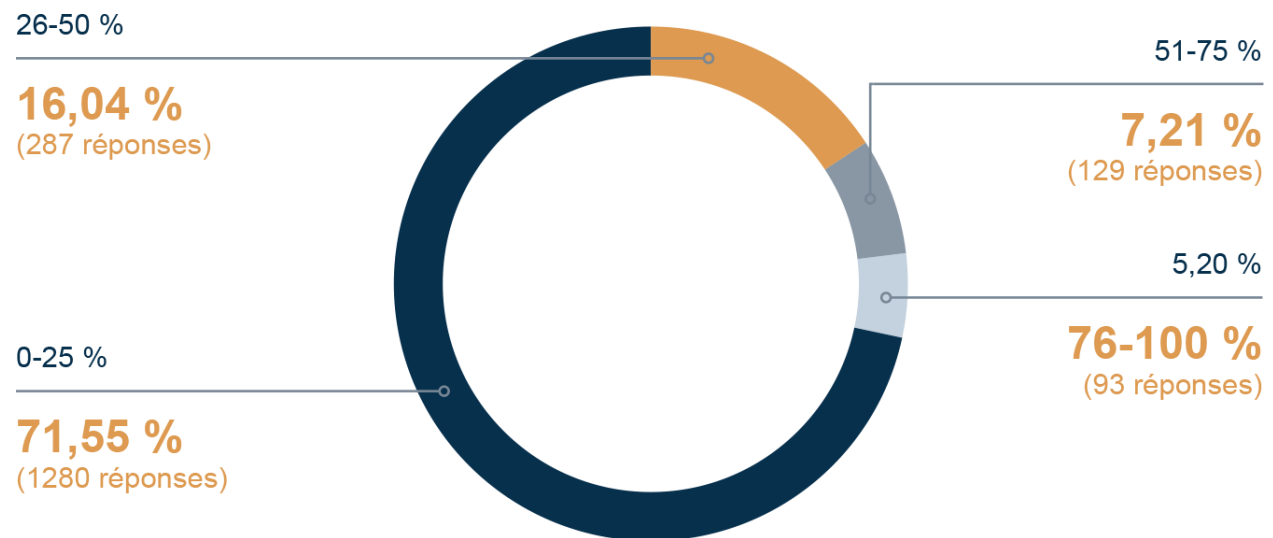
10 employés ou plus

L'utilisation de la facturation électronique en Belgique

Les résultats de l'enquête révèlent la répartition suivante de l'utilisation de la facturation électronique parmi les clients des participants :

- **71,55 %** des répondants affirment que 0 à 25 % de leurs clients recourent actuellement à la facturation électronique (1 280 participants).
- **16,04 %** indiquent que 26 à 50 % de leurs clients utilisent cette solution (287 participants).
- **7,21 %** des participants rapportent que 51 à 75 % de leurs clients ont déjà adopté la facturation électronique (129 participants).
- **5,20 %** des répondants mentionnent que 76 à 100 % de leurs clients utilisent la facturation électronique (93 participants).

Ces données montrent que l'utilisation de la facturation électronique reste faible parmi les clients des experts-comptables belges, un constat qui rejoint les chiffres officiels de Peppol³.



³ <https://peppol.eu/adoption/adoption/Belgium>

La responsabilité du expert- comptable

La question relative au niveau de responsabilité des experts-comptables dans l'information de leurs clients concernant la facturation électronique met en lumière leur rôle essentiel dans la transition vers cette nouvelle méthode. Les réponses des participants se répartissent de la manière suivante :

1. **Pleine responsabilité (898 participants, soit 50,22 %) :**
La majorité des répondants se considèrent pleinement responsables de l'information de leurs clients sur la facturation électronique. Cela reflète la conviction de nombreux professionnels selon laquelle il s'agit d'un aspect fondamental de leur mission, à savoir guider leurs clients à travers les évolutions légales et technologiques. Une information proactive peut, par ailleurs, améliorer la satisfaction des clients et favoriser le respect des obligations réglementaires.
2. **Responsabilité partielle (791 participants, soit 44,22 %) :**
Une proportion importante des répondants se sentent partiellement responsables. Cela peut s'expliquer par une responsabilité partagée entre le professionnel et le client, ce dernier devant également jouer un rôle actif dans l'adoption des nouvelles technologies et des processus associés.
3. **Aucune responsabilité (100 participants, soit 5,59 %) :**
Un petit groupe considère que cette tâche ne relève pas de leur domaine de compétence. Cette position pourrait découler d'une interprétation stricte de leur rôle de l'expert-comptable ou de conseiller fiscal, limité à fournir des conseils sans prendre en charge la communication active sur ce sujet.

Entièrement responsable (898 réponses)

50,22 %

Partiellement responsable (791 réponses)

44,22 %

Pas responsable (100 réponses)

5,59 %

Les résultats montrent un fort engagement de la profession envers la mise en œuvre de la facturation électronique, tout en soulignant des différences dans la perception de la responsabilité. Cela met en évidence la nécessité d'établir des lignes directrices claires et de fournir un soutien, notamment de la part d'organisations telles que l'ITAA, afin d'aider les professionnels à informer efficacement leurs clients sur les avantages, les aspects techniques et les obligations liés à la facturation électronique.

Mesure dans laquelle un expert-comptable a déjà mis en place un système de facturation électronique pour ses clients

Les résultats relatifs à la question de savoir si les professionnels ont déjà mis en place un système de facturation électronique pour leurs clients révèlent une adoption variée au sein du secteur :

1. **Oui (830 participants, soit 46,41 %) :**

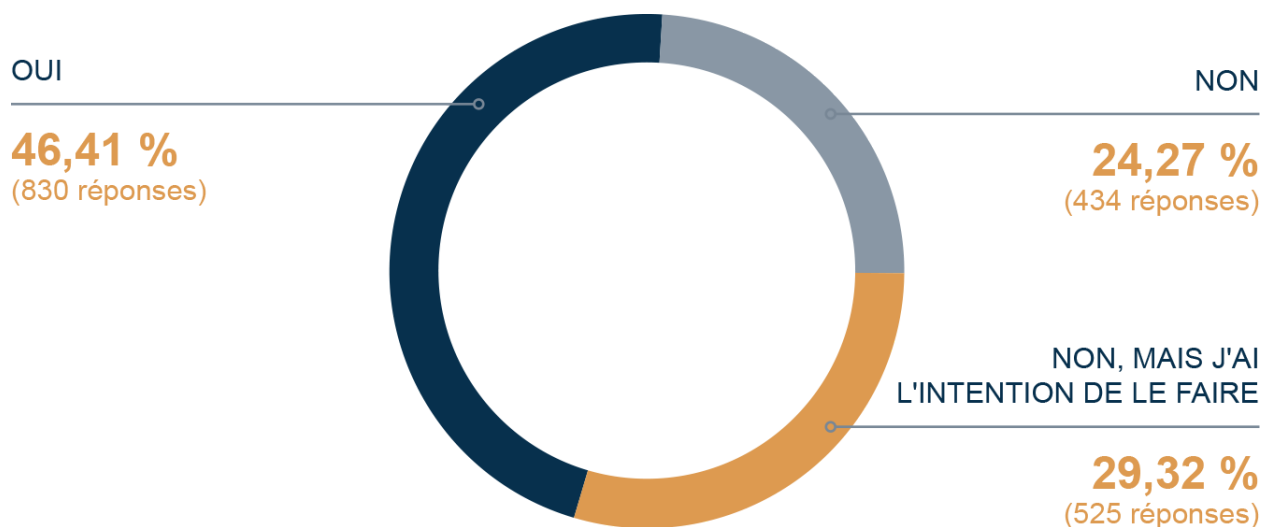
Près de la moitié des répondants ont déjà déployé un système de facturation électronique. Cela témoigne d'une approche proactive de la part de ces professionnels, probablement motivée par des obligations légales croissantes et par les avantages inhérents à la facturation électronique, tels que l'amélioration de l'efficacité, la réduction des coûts et la diminution des erreurs. Toutefois, il n'est pas précisé dans quelle mesure ces systèmes sont pleinement opérationnels ou largement utilisés par leurs clients. Néanmoins, ce groupe pourrait servir de modèle pour les autres acteurs du secteur et jouer un rôle clé dans l'accompagnement des clients dans leur transition vers la facturation électronique.

2. **Non (434 participants, soit 24,27 %) :**

Un quart des répondants n'ont pas encore mis en place de système.

3. **Non, mais je prévois de le faire (525 participants, soit 29,32 %) :**

Un nombre significatif de répondants a l'intention de mettre en place un système de facturation électronique. Cela reflète une attitude positive face à l'adoption des nouvelles technologies, mais souligne également que beaucoup de professionnels doivent encore prendre des mesures concrètes. La période à venir sera décisive pour ce groupe, qui devra choisir, déployer et rendre opérationnels les systèmes avant l'échéance légale de janvier 2026.



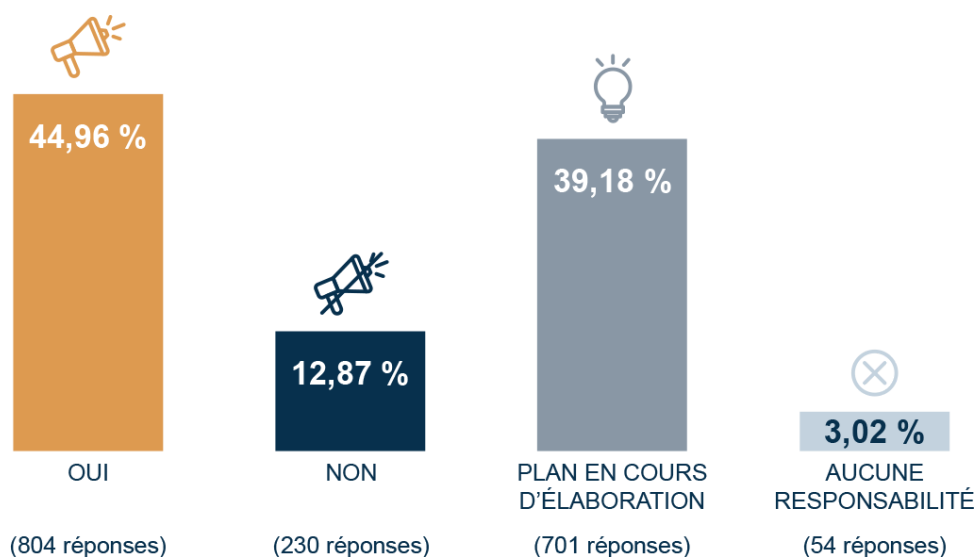
Ces résultats révèlent que, bien qu'une part importante de l'industrie ait déjà effectué des progrès, il reste encore beaucoup à faire pour accroître les taux de mise en œuvre. Le fait que près de la moitié des répondants aient déjà mis en place un système pour leurs clients ne signifie pas nécessairement que ces derniers sont activement engagés dans la facturation électronique. En effet, de nombreuses entreprises disposent d'un système en préparation de la facturation électronique obligatoire, mais l'activation effective ou l'utilisation active du module de facturation électronique n'a pas encore eu lieu.

Il est également essentiel de sensibiliser et de fournir un soutien pratique à ceux qui n'ont pas encore envisagé l'adoption de la facturation électronique ou qui ont des doutes à ce sujet. Cela contribuerait à assurer une transition fluide vers la facturation électronique à l'échelle du secteur et à renforcer le respect de la réglementation.

Mesure dans laquelle un expert-comptable dispose d'un plan de communication pour informer les clients sur la facturation électronique

Les résultats concernant la préparation des experts-comptables à l'élaboration d'un plan de communication pour informer leurs clients sur la transition vers la facturation électronique offrent des perspectives intéressantes :

1. **Oui (804 participants, soit 44,96 %) :**
Près de la moitié des répondants ont déjà mis en place un plan d'information pour leurs clients. Cela témoigne d'une approche proactive et de la reconnaissance de l'importance d'informer les clients des changements à venir de manière opportune. Ce groupe est probablement bien préparé à répondre aux obligations légales et jouera un rôle crucial dans l'accompagnement de la transition.
2. **Non (230 participants, soit 12,87 %) :**
Une proportion plus faible n'a pas encore élaboré de plan.
3. **Plan en cours d'élaboration (701 participants, soit 39,18 %) :**
Un nombre important de répondants est en train de préparer un plan. Ce résultat est encourageant, car il montre que de nombreux experts-comptables prennent déjà des mesures pour informer leurs clients.
4. **Aucune responsabilité (54 participants, soit 3,02 %) :**
Un très petit groupe considère que l'information des clients ne relève pas de leur responsabilité. Cela peut s'expliquer par la conviction que les clients doivent s'occuper eux-mêmes de la transition ou par le fait que l'expert-comptable joue davantage un rôle de conseiller sans être impliqué dans les changements opérationnels.



Le pourcentage élevé de répondants ayant déjà mis en place un plan ou étant en train de le faire (84,14 % au total) indique une prise de conscience généralisée de l'importance d'une

communication claire sur la facturation électronique. Toutefois, la proportion de ceux qui n'ont pas encore de plan (12,87 %) est notable, car l'absence de communication pourrait entraîner des risques, comme la non-conformité des clients ou de la confusion lors de la transition vers la facturation électronique.

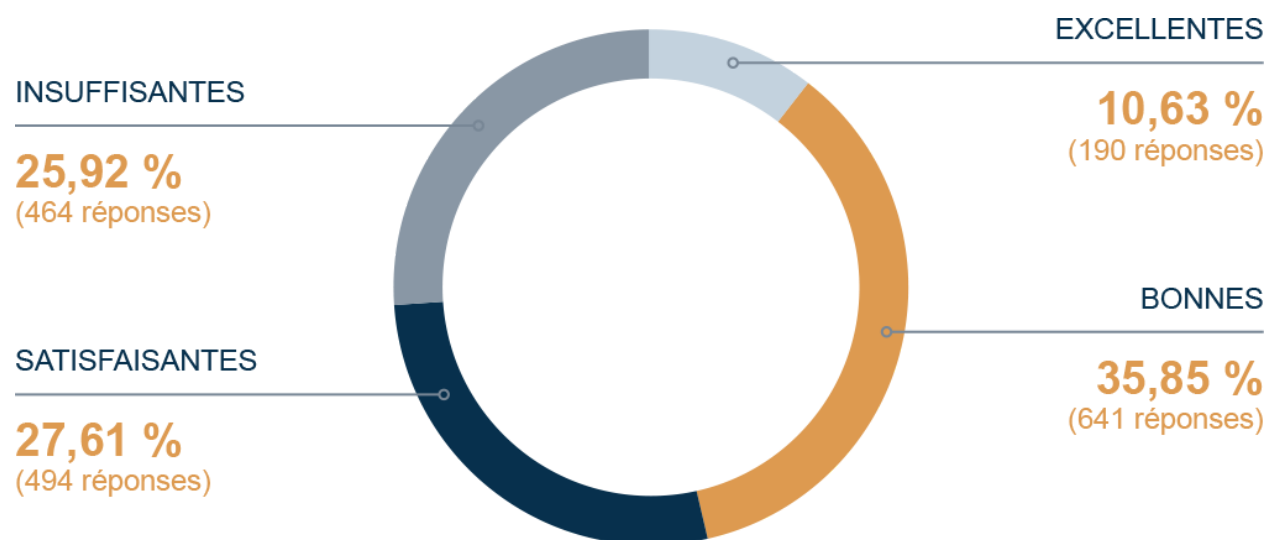
Les associations professionnelles et les fournisseurs de logiciels peuvent jouer un rôle essentiel à cet égard en proposant des outils prêts à l'emploi tels que des documents d'information, des listes de contrôle ou des séminaires en ligne. Ces ressources seraient particulièrement utiles pour les experts-comptables qui n'ont pas encore pris de mesures ou qui manquent de directives sur la manière d'informer efficacement leurs clients. Mettre en avant les avantages de la facturation électronique, tels que l'efficacité et la conformité réglementaire, pourrait également aider à convaincre les clients de l'importance de cette transition.

Enquête sur la connaissance de la facturation électronique dans l'entreprise

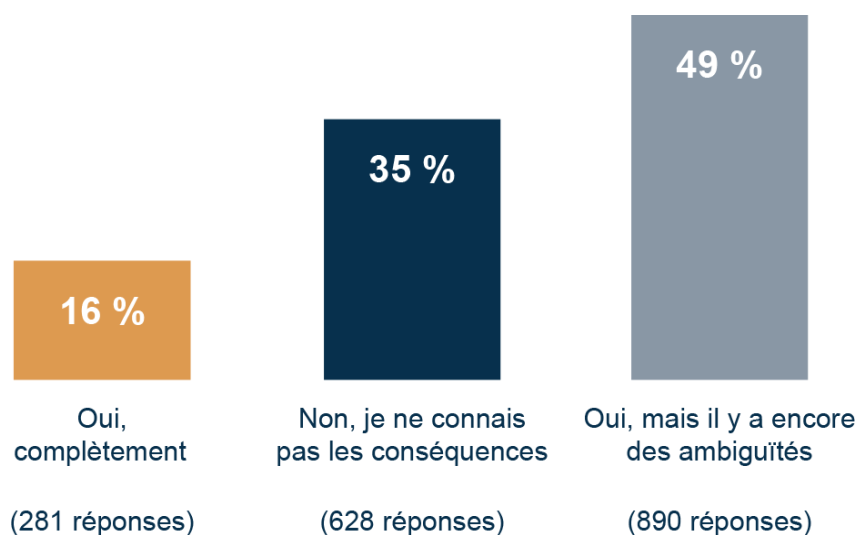
Les résultats relatifs à la connaissance des équipes en matière de facturation électronique et de la législation associée offrent une vision nuancée de la situation dans le secteur :

1. **Excellente (190 participants, soit 10,63 %) :**
Une minorité des répondants considère que les connaissances de leur équipe sont excellentes. Cela indique que ces équipes sont probablement bien préparées à la transition vers la facturation électronique et possèdent une compréhension approfondie tant de la technologie que des obligations légales qui y sont liées.
2. **Bonne (641 participants, soit 35,85 %) :**
Environ un tiers des répondants jugent les connaissances de leur équipe comme bonnes. Ce groupe semble suffisamment compétent, bien qu'une formation complémentaire ou des conseils supplémentaires pourraient renforcer leur préparation.
3. **Satisfaisant (494 participants, soit 27,61 %) :**
Plus d'un quart des participants estiment que leurs connaissances sont suffisantes. Cela suggère que ces équipes disposent d'une base solide, mais pourraient rencontrer des difficultés face aux aspects plus complexes de la mise en œuvre ou de la législation. Un soutien additionnel pourrait être requis pour garantir une transition fluide.
4. **Insuffisantes (464 participants, soit 25,92 %) :**
Près d'un quart des répondants considèrent que les connaissances au sein de leur équipe sont insuffisantes.

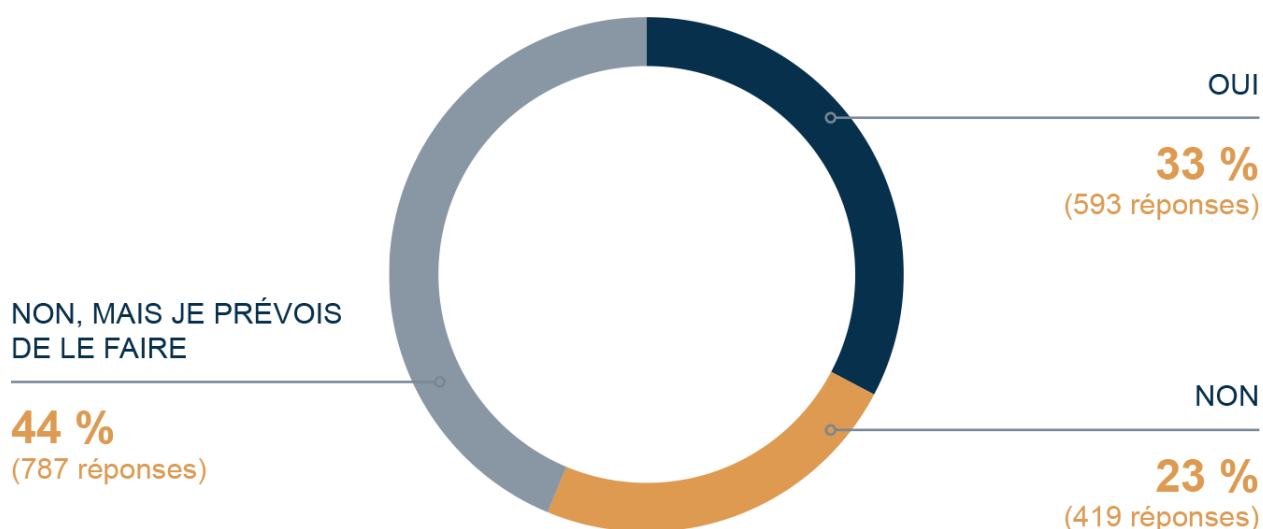
Les résultats révèlent un écart notable en termes de préparation au sein du secteur. Bien qu'une majorité des équipes (74,08 %) jugent leurs connaissances adéquates ou bonnes, le fait que 25,92 % les estiment insuffisantes met en lumière un manque de préparation important. Cela indique que certaines équipes ne sont pas encore prêtes à faire face aux exigences légales et opérationnelles liées à la facturation électronique.



Êtes-vous informé(e) des conséquences potentielles en cas de non-conformité à la législation sur la facturation électronique ?



Appliquez-vous la déduction fiscale majorée de 120 % pour les solutions de facturation électronique destinées à vos clients ?



Intervention d'un consultant externe

Les résultats de l'enquête sur l'intention des experts-comptables de solliciter un consultant externe pour des conseils en matière de facturation électronique révèlent une tendance marquée :

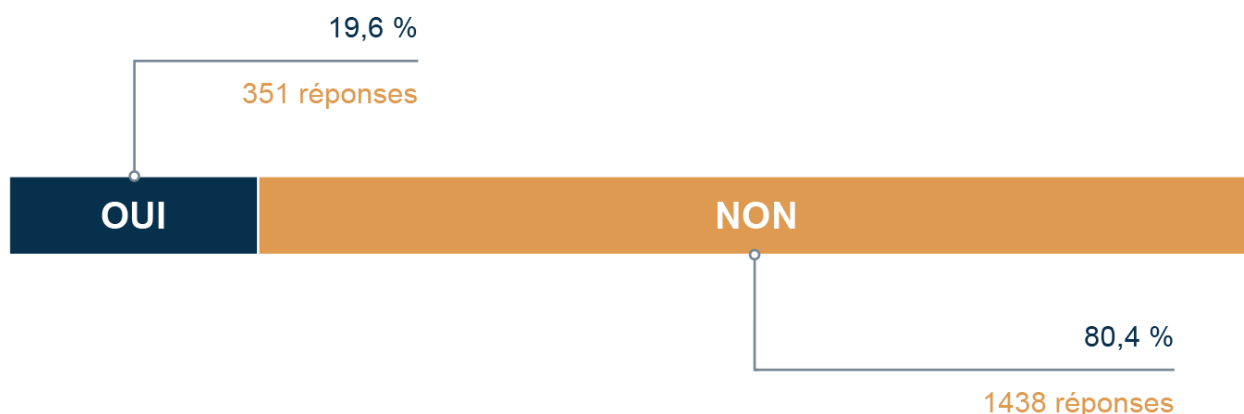
1. **Oui (351 participants, soit 19,6 %) :**

Moins d'un cinquième des répondants envisagent de faire appel à un consultant externe. Ce choix reflète une prise de conscience des défis liés à la facturation électronique, notamment sa complexité et les éventuelles lacunes en termes de compétences ou de ressources au sein de leurs équipes. L'expertise d'un consultant pourrait leur permettre de répondre de manière plus rapide et efficace aux exigences légales.

2. **Non (1438 participants, soit 80,4 %) :**

La grande majorité des participants ont opté pour ne pas recourir à une aide extérieure. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette position :

- **Confiance dans les capacités internes** : De nombreux cabinets experts-comptables estiment disposer des ressources et des connaissances nécessaires pour gérer cette transition en autonomie.
- **Contraintes budgétaires** : Le coût d'un consultant est souvent perçu comme un obstacle, en particulier pour les petites structures.
- **Accès à des soutiens alternatifs** : Certains experts-comptables préfèrent s'appuyer sur les équipes informatiques internes, les éditeurs de logiciels ou encore les organismes professionnels tels que l'ITAA pour bénéficier de conseils et d'accompagnement.



Inscription sur Peppol

Les résultats de l'enquête sur l'enregistrement des clients sur le réseau Peppol, dans le cadre de la facturation électronique, illustrent une diversité d'approches parmi les cabinets experts-comptables face à cette étape clé de la transformation numérique :

1. **Oui (482 participants, soit 27,15 %) :**

Environ un quart des répondants ont déjà commencé à enregistrer activement leurs clients sur Peppol. Ce groupe se distingue par une démarche proactive, témoignant d'une préparation avancée pour la transition vers une facturation électronique complète.

2. **Non (637 participants, soit 35,62 %) :**

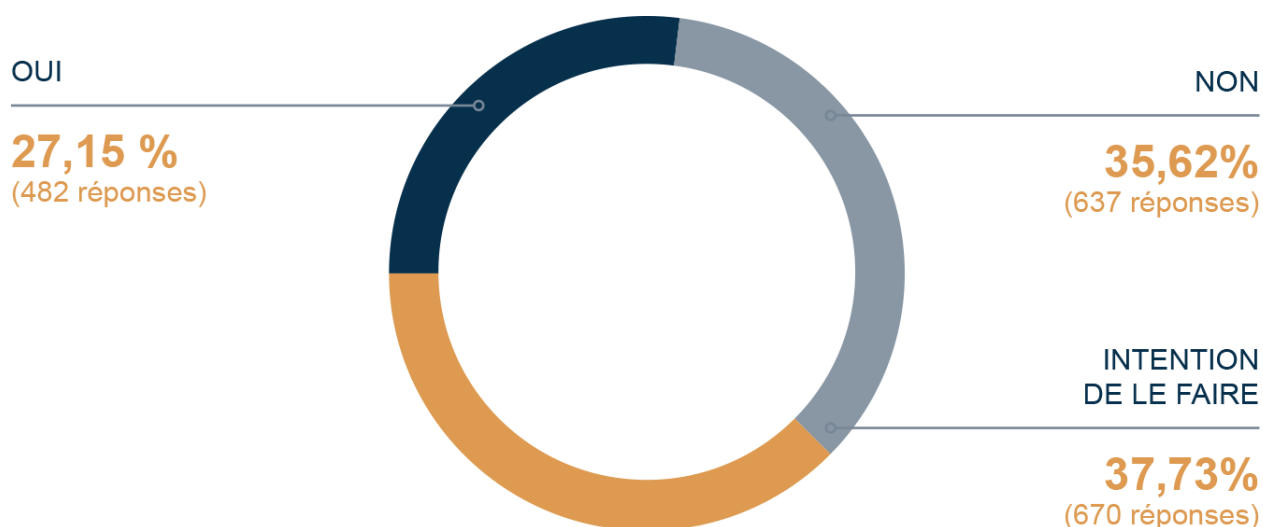
Plus d'un tiers des participants n'enregistrent pas encore leurs clients sur Peppol.

Plusieurs facteurs pourraient expliquer cette situation :

- **Manque de connaissances ou de ressources** : Certains cabinets ne maîtrisent pas encore le fonctionnement de Peppol ou ne disposent pas des outils nécessaires à sa mise en œuvre.
- **Résistance des clients** : Certains clients perçoivent peu d'intérêt ou d'avantages à s'inscrire sur Peppol, ce qui complique la démarche.
- **Attente stratégique** : Certains professionnels adoptent une posture attentiste, préférant attendre que l'enregistrement devienne une obligation légale avant d'agir.

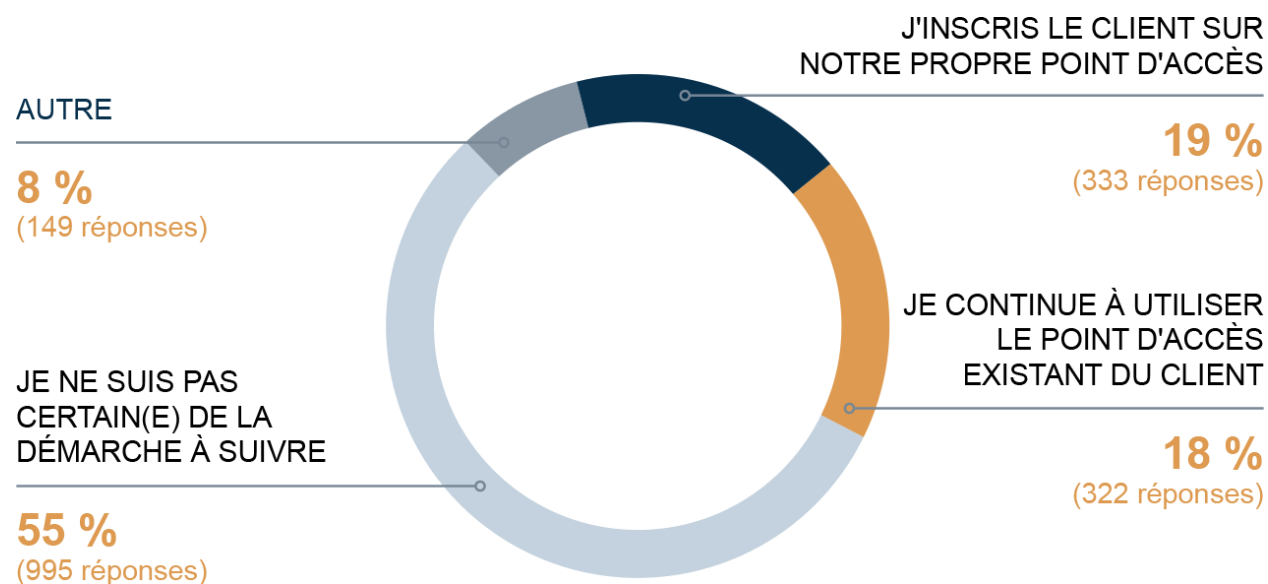
3. **Intention de le faire (670 participants, soit 37,73 %) :**

Près de 38 % des répondants déclarent avoir l'intention d'enregistrer leurs clients sur Peppol. Cette proportion significative révèle une prise de conscience croissante des avantages du réseau. Toutefois, ce groupe reste encore au stade de la planification ou de la préparation, marquant une dynamique d'évolution positive.



Les résultats montrent que près de 65 % des répondants n'ont pas encore enregistré leurs clients sur Peppol, bien qu'une proportion significative d'entre eux prévoient de le faire à l'avenir.

Comment gérez-vous l'arrivée d'un nouveau client disposant déjà de son propre point d'accès Peppol ?



Formats internationaux

La Belgique a adopté Peppol comme norme pour la facturation électronique, tandis que d'autres pays ont choisi des systèmes différents, tels que PDP en France, KSeF en Pologne ou SdI en Italie. Face à cette diversité, les résultats d'une enquête sur la préférence pour un fournisseur capable de gérer la facturation internationale dans les formats requis révèlent des tendances significatives :

1. **Oui (606 participants, soit 34,27 %) :**

Environ un tiers des répondants privilégie un fournisseur offrant des capacités de facturation internationale. Ce choix met en lumière l'importance du commerce transfrontalier et de la conformité entre différentes juridictions. Pour les experts-comptables dont les clients opèrent sur des marchés internationaux, cette fonctionnalité représente un avantage majeur en termes de simplification et de respect des réglementations.

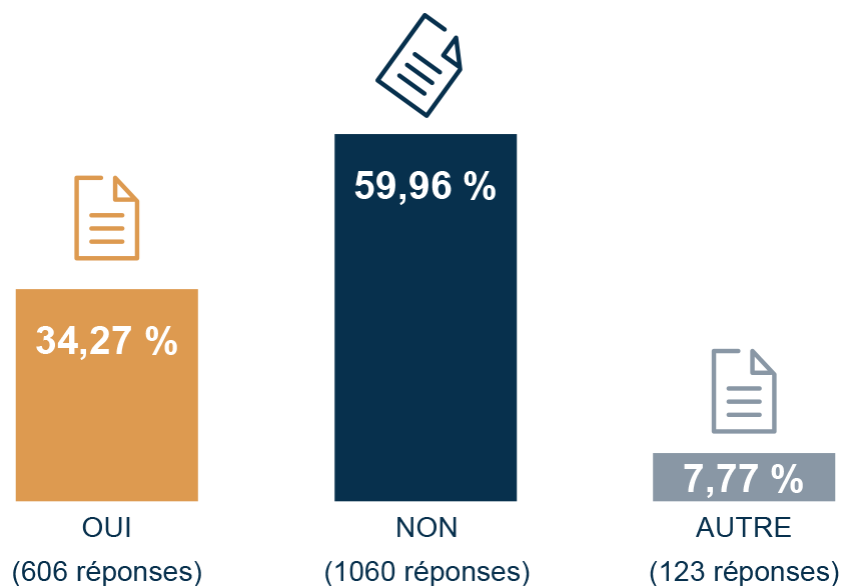
2. **Non (1060 participants, soit 59,96 %) :**

La majorité des participants ne considère pas cette capacité comme une priorité. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette position :

- **Focalisation sur les marchés locaux** : De nombreux cabinets experts-comptables se concentrent principalement sur des clients actifs en Belgique.
- **Manque de connaissance ou de besoin** : Certains experts-comptables ne perçoivent pas encore les enjeux spécifiques liés à la facturation internationale.
- **Considérations économiques** : Les fonctions de facturation internationale peuvent être perçues comme coûteuses et non essentielles, en particulier pour les petites entreprises.

3. **Autres (123 participants, soit 7,77 %) :**

Un faible pourcentage des répondants a proposé d'autres réponses, suggérant une absence de position claire ou des besoins spécifiques ne correspondant pas aux options proposées.

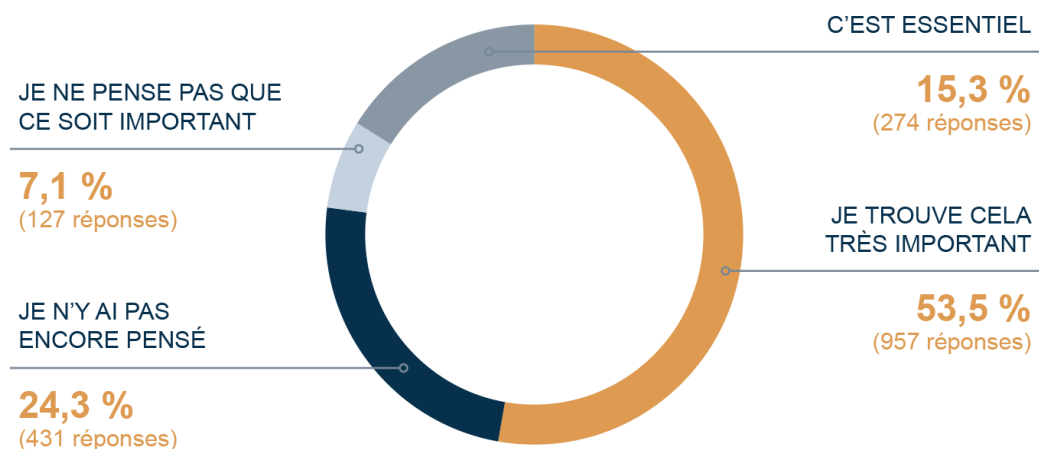


Bien qu'un peu plus d'un tiers des répondants reconnaissent l'importance des capacités de facturation internationale, cette fonctionnalité reste une priorité secondaire pour une majorité. Cependant, à mesure que les entreprises étendent leurs activités à l'échelle internationale, le besoin de conformité transfrontalière est appelé à croître, ce qui pourrait amener davantage de experts-comptables à considérer cette option dans un avenir proche.

Approbation des factures

L'enquête sur l'importance de l'approbation des factures par les clients avant leur traitement dans les logiciels comptables révèle des positions bien tranchées :

1. **Je trouve cela très important (957 participants, soit 53,5 %) :**
La majorité des répondants estime qu'il est crucial que les clients approuvent les factures avant leur traitement. Ce résultat témoigne d'une forte attention portée à la vérification et à la validation. Pour ces professionnels, l'approbation garantit l'accord du client sur le contenu et les détails des factures, limitant ainsi le risque d'erreurs ou de malentendus.
2. **Je n'y ai pas encore pensé (431 participants, soit 24,3 %) :**
Près d'un quart des participants n'ont pas encore réfléchi à cette question. Cela pourrait indiquer un manque de sensibilisation à l'impact potentiel de l'approbation sur les processus administratifs et sur la relation client.
3. **Je ne pense pas que ce soit important (127 participants, soit 7,1 %) :**
Une minorité considère que l'approbation des factures par les clients n'est pas importante. Cette perception peut être liée à une confiance accrue dans les outils technologiques, tels que ceux fournis par Peppol, ou à une approche privilégiant l'automatisation sans intervention humaine.
4. **C'est essentiel (274 participants, soit 15,3 %) :**
Pour ce groupe, l'approbation des factures est jugée essentielle. Cette perspective reflète une préoccupation accrue pour la conformité et la précision des processus administratifs, ainsi qu'une volonté d'assurer un contrôle rigoureux avant le traitement comptable.



La grande majorité des experts-comptables reconnaissent l'importance de l'approbation du client, ce qui témoigne d'un sens aigu des responsabilités en ce qui concerne l'exactitude des processus de facturation. L'approbation des factures par le client constitue un contrôle supplémentaire qui peut contribuer à éviter les erreurs, les malentendus et les problèmes juridiques potentiels. Le processus garantit que le client reste activement impliqué dans le cycle

de facturation, ce qui peut également contribuer à renforcer la confiance dans les procédures administratives.

Comment les auditeurs perçoivent-ils la mise en œuvre de la facturation électronique?

L'enquête sur les attentes des experts-comptables face à la transition vers la facturation électronique révèle une diversité de perspectives quant aux défis à relever :

1. Sans problème (139 participants, soit 7,8 %) :

Une petite proportion des répondants estime que la mise en œuvre de la facturation électronique ne posera aucun problème. Ce groupe se compose probablement de cabinets déjà bien préparés à la numérisation, avec des systèmes électroniques robustes et une infrastructure adaptée.

2. Quelques défis, mais gérables (906 participants, soit 50,8 %) :

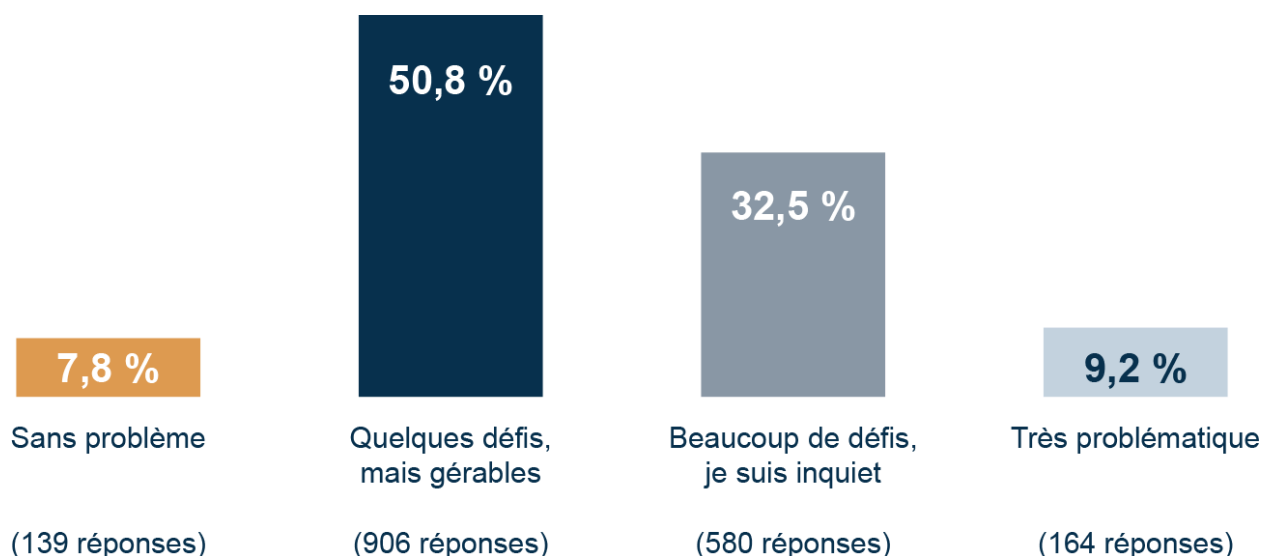
La majorité des participants anticipent quelques défis, mais jugent qu'ils seront surmontables. Cette réponse traduit un niveau de préparation suffisant pour gérer les ajustements nécessaires. Les défis pourraient inclure la mise en place de nouveaux outils, la formation du personnel ou la sensibilisation des clients aux avantages de la facturation électronique.

3. Beaucoup de défis, je suis inquiet (580 participants, soit 32,5 %) :

Un tiers des répondants expriment des préoccupations face à des défis multiples liés à la transition. Ces inquiétudes pourraient être attribuées à un manque de connaissances techniques, à une compréhension limitée des obligations légales ou à la résistance des clients face au changement.

4. Très problématique (164 participants, soit 9,2 %) :

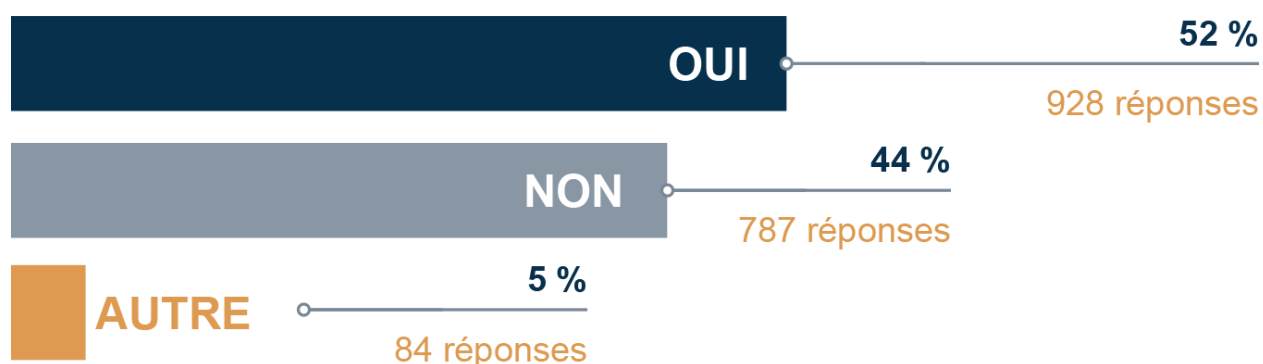
Près de 10 % des experts-comptables considèrent la transition comme "très problématique". Ces cabinets anticipent des obstacles majeurs, tels que des systèmes informatiques obsolètes, un manque de temps ou de ressources, ou encore une forte opposition au changement, tant au sein de leur organisation que parmi leurs clients.



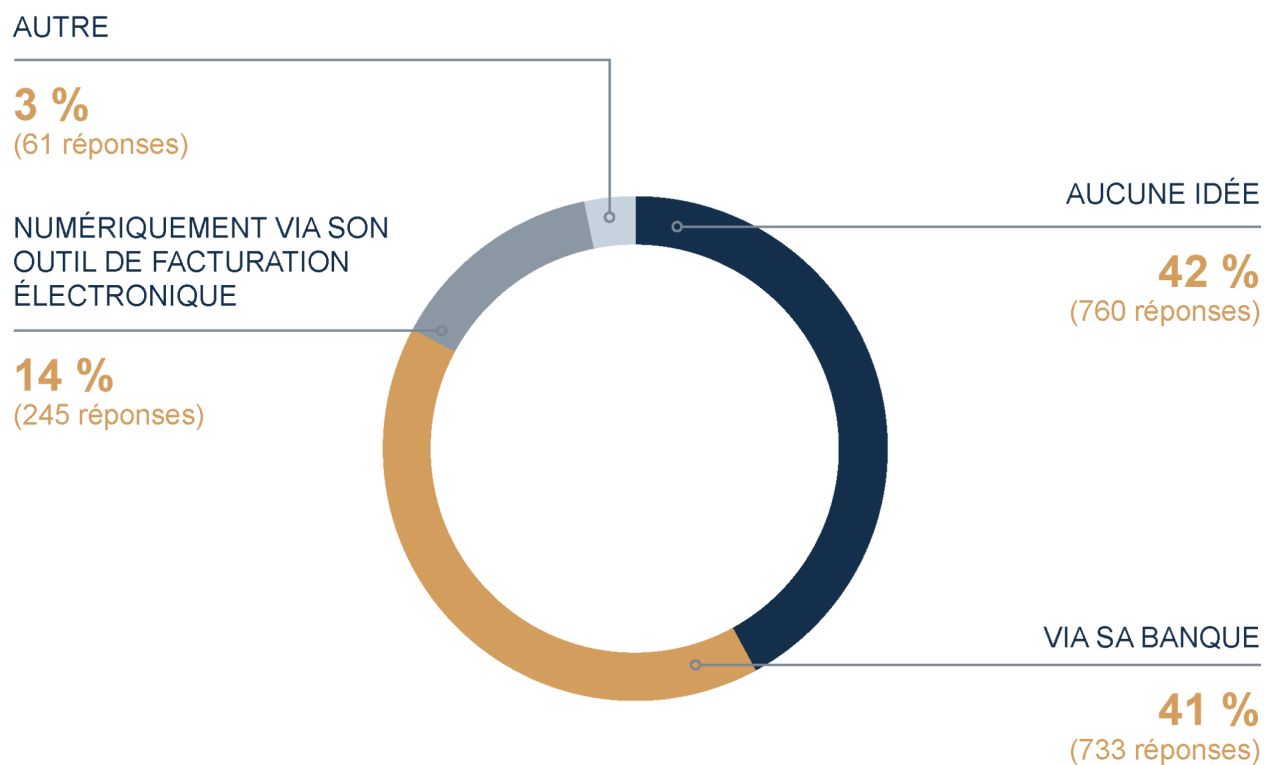
Les résultats révèlent que, bien que 58,6 % des cabinets experts-comptables prévoient des défis gérables, 41,7 % expriment des inquiétudes importantes.

Cela met en évidence la nécessité de mesures d'accompagnement adaptées, telles que des programmes de formation, des ressources techniques renforcées et des campagnes de sensibilisation pour les clients. La préparation proactive et le soutien ciblé seront essentiels pour aider ces cabinets à surmonter les obstacles et à réussir la transition vers la facturation électronique.

Privilégiez-vous une plateforme qui sera déjà prête pour l'e-reporting?



De quelle manière votre client effectuera-t-il le paiement des factures reçues ?



Pensez-vous que la facturation électronique est sujette à la fraude ?

